



Paris, le 7 septembre 2020

Laurence MEZIN
Directrice des ressources humaines
Secrétariat général

Marie GAUTIER-MELLERAY
Déléguée Interministérielle
à la Sécurité Routière
Délégation à la sécurité routière

Christophe Nauwelaers
Secrétaire Général
Tél. : 06.48.42.54.68
christophe.nauwelaers@unsa.org

Objet : Revalorisation et défiscalisation des examens supplémentaires

Référence : Note d'information du 30 juillet 2020 relative aux modalités de mise en oeuvre d'examens pratiques supplémentaires de la catégorie B du permis de conduire pour l'année 2020 (NOR : INTS2020489N)

Madame la Directrice, Madame la Déléguée,

Par note datée du 30 juillet 2020, citée en référence, vous nous informiez de la mise en place d'une enveloppe de 70 000 examens supplémentaires qui abonde l'enveloppe initiale de 20 000 examens prévus au titre de l'année 2020.

A ce jour, ce ne sont pas moins de six circulaires ou notes de prorogation du dispositif des examens supplémentaires qui ont été publiées.

Sur la période 2009-2019, ce ne sont pas moins de 365 000 examens supplémentaires qui ont été alloués.

Comme j'ai pu l'exposer à Monsieur le Secrétaire Général, lors de notre audience fédérale du 1er septembre dernier, la DSR recourt au dispositif des examens supplémentaires depuis de nombreuses années. Cette mesure est offerte aux IPCSR et DPCSR volontaires. Elle est toutefois peu attractive pécuniairement. Le SANEER revendique depuis sa création, **la défiscalisation de la vacation**. De plus, la rémunération de la vacation, à hauteur de 11,50 € par examen, date de 2009 et ne tient pas compte de l'évolution des prix et de l'inflation. Le SANEER considère que **la rémunération doit être revalorisée** afin de prendre en compte l'évolution du coût de la vie de ces 10 dernières années (2009-2019).

Considérant la récurrence de ce dispositif visant à satisfaire les besoins en places d'examens des candidats au permis de conduire, usagers du service public, il est difficile de comprendre la logique visant à ne pas envisager le recrutement d'IPCSR en nombre suffisant afin de faire face à la demande de places d'examens.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Madame la Déléguée, l'assurance de ma plus haute considération.

Christophe NAUWELAERS

Signé

*Copies : David Julliard, DSR, Délégué adjoint à la sécurité routière
Wassim Kamel, DSR, Sous-directeur ERPC
Guillaume DOUHERET, DRH, Sous-directeur des personnels
Stéphane Monet, DRH, Chef du BPTS
Bureau national*



UNSA-SANEER
Préfecture de l'Essonne
Boulevard de France
91000 ÉVRY

